

Entre rites et protection de la nature : La sagesse des tribus

Entretien avec Stéphan Dugast, chargé de recherche à l'Institut de Recherches pour le Développement et responsable du chantier « Sites sacrés » de l'UR 169 « Patrimoines naturels, territoires et identités » (PATIS)

En 2006, la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique a présenté un document mettant en évidence les dangers des feux : « Les délégués ont souligné les effets négatifs des feux dans les zones rurales, où ils contribuent largement à la destruction d'arbres, de cultures et d'animaux d'élevage. Ils ont insisté sur la nécessité de sensibiliser les populations locales et de renforcer les capacités de prévention, maîtrise et gestion des feux. »¹) Avez-vous pu constater les effets de ce type de préconisation sur les incendies rituels ? Sont-ils en recul ?

Ce type de préconisation est déjà ancien. L'administration coloniale a été la première à tenter de diminuer le nombre et l'étendue des feux de savane. Depuis, cette préoccupation n'a cessé d'être à l'origine de mesures que les écologues scientifiques, spécialistes des milieux de savanes, sont de plus en plus nombreux à juger contestables. Le feu est un élément naturel dans ces milieux et son passage récurrent depuis des milliers d'années est l'un des facteurs qui a contribué à les façonner avec les caractéristiques que nous leur connaissons. Les savanes sont le produit d'une co-évolution complexe entre la végétation, le feu et les herbivores. Elles sont ainsi « faites » pour être à la fois broutées et brûlées, en ce sens qu'elles sont adaptées au pâturage et au brûlis auxquels elles sont particulièrement tolérantes. Toute modification d'envergure dans l'équilibre entre ces pressions exercées sur le milieu conduirait à une transformation du couvert végétal qui présenterait alors un fonctionnement écologique différent. Dans ce contexte, on conçoit que les programmes de lutte contre les feux dans les milieux de savane courent le risque d'aboutir à des résultats diamétralement opposés à ceux recherchés : loin de garantir la reproduction du milieu, ils pourraient provoquer, s'ils étaient efficaces, un déséquilibre irrémédiable, pouvant aller jusqu'à compromettre non seulement sa survie en tant que système écologique mais aussi la disponibilité des ressources pour les sociétés humaines adaptées depuis des millénaires à l'exploitation des milieux de savane.

Fort heureusement, ces programmes sont rarement efficaces, ce qui assure un certain sursis à ces milieux naturels fragiles. Les campagnes de sensibilisation que préconise la Commission dont vous citez les recommandations posent un véritable problème. Elles font dire à un nombre croissant de scientifiques qu'il est temps de songer à une sensibilisation des experts eux-mêmes : il est assez cocasse de vouloir former les populations locales à des techniques de gestion par le feu qu'elles connaissent mieux que leurs formateurs. Ces populations ont amassé depuis des temps immémoriaux des expériences multiples, dans des conditions extrêmement variées et ont sur ces bases développé des savoirs et des savoir-faire d'une grande efficacité, avec lesquels des experts venus de bureaux d'étude auront pour longtemps encore bien du mal à rivaliser.

Ces savoirs et savoir-faire ne sont pas toujours explicites, ce qui les rend difficiles à exprimer face à des experts rompus aux modes de communication modernes mais peu habitués à prendre en compte des connaissances plus diffuses qui, pour une large part, sont incorporées dans de multiples pratiques quotidiennes et plus encore dans les rituels. Prendre enfin au sérieux ces

¹ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *Rapport de la vingt-quatrième conférence régionale de la FAO pour l'Afrique*, Bamako (Mali), 30 janvier-3 février 2006, 104 p.

modes de connaissance requiert une patiente écoute sachant notamment se départir de tout préjugé. C'est là où la recherche, impliquant des spécialistes de plusieurs disciplines, a un rôle décisif à jouer.

Parmi les modes de connaissance développés par ces sociétés, les rituels occupent une place tout à fait particulière. Bien qu'on ne puisse les réduire à cette dimension, ils tiennent lieu de référent central, en raison principalement de la caution des ancêtres, mais aussi des génies qui sont les premiers occupants du milieu naturel concerné : c'est à la suite d'un accord passé entre ces diverses parties, toutes investies de la plus haute légitimité qui soit reconnue au sein de ces sociétés, que les rituels encore pratiqués de nos jours ont été instaurés. Comme tels, ils sont assez peu sujets aux transformations récentes. De fait, dans de nombreux villages, les rites de mise à feu des aires réservées à cet usage sont restés extrêmement stables et n'ont quasiment pas été modifiés dans leur forme. Ceci dit, il existe en effet des cas où l'on observe des restrictions du type de celles que vous mentionnez : dans certains villages du Burkina Faso, principalement dans la partie nord de la zone où j'ai travaillé (pays bwaba), les pressions de l'administration pour limiter l'extension des feux de brousse a conduit les responsables coutumiers à réduire à un espace de quelques mètres carrés seulement les lieux où de tels feux sont pratiqués. Ailleurs, des chercheurs de l'équipe que j'ai constituée ont pu rapporter des faits révélant une attitude à certains égards opposée : tant que, sous le régime de Sankara², la pression sur la restriction des feux était forte, les villageois ont fait de la résistance et le maintien en l'état de leurs rites de feu est apparu comme un moyen d'affirmer leur attachement à une certaine liberté dans la conduite de leurs affaires ; plus tard, quand l'administration a assoupli sa position, les villageois ont procédé d'eux-mêmes à la limitation des superficies brûlées dans le cadre du rite en expliquant que les parties épargnées pourraient ainsi fournir du foin pour le bétail. Ces exemples montrent qu'il serait tout aussi faux de dire que les pressions extérieures pour la réduction des feux rituels sont sans effet que d'affirmer qu'ils ont un effet direct. La réponse est plus complexe : les réglementations administratives sont un élément parmi d'autres dans un large éventail de facteurs dont les populations tirent parti pour agir en fonction de préoccupations qui sont d'ordre avant tout local et concernent en premier lieu leur organisation sociale. Un dernier exemple illustre ce type de mécanisme. Chez les Bassar du Togo, les rites de feu prennent un relief particulier car ils sont partie intégrante des grandes manifestations qui scandent le règne d'un chef. De tels feux ont purement et simplement disparu, et ce dès l'instauration de l'ordre colonial. Le point intéressant est que l'abandon de ces pratiques n'est en rien consécutif à des décisions que cette nouvelle administration aurait prises dans ce domaine, mais est le résultat de la perte de souveraineté infligée à l'institution politique traditionnelle, la chefferie. Dépossédée de ses principales prérogatives, celle-ci n'avait plus de motif de perpétuer des rituels qui étaient étroitement attachés à ses fonctions proprement politiques. Dans un tel cas, l'administration a eu pour ainsi dire gain de cause sans avoir eu à intervenir sur les pratiques elles-mêmes, car c'est sa seule présence qui a eu raison du maintien de ces rituels.

Totémisme et bois sacrés contribuent-ils à la protection de l'environnement en Afrique ?

Tout d'abord, il est important d'attirer l'attention sur le fait que ces deux institutions, très différentes dans leur nature, ont en commun de présenter un aspect paraissant avoir des effets sur la préservation de l'environnement alors même que leur raison d'être est totalement étrangère à de telles préoccupations. Elles visent avant tout à mettre en place des modes de régulation des

² Régime révolutionnaire du début des années 1980, qui préconisait notamment l'abolition des pouvoirs traditionnels au sein des sociétés villageoises.

rappports sociaux, et elles le font en puisant dans la nature les éléments qui leur permettent de donner corps à ces institutions. Les finalités sont donc d'abord à portée sociale, rituelle et symbolique, même si elles impliquent indirectement une forme de préservation de certains segments de la nature. La part des choses ayant été ainsi faite, on pourrait se dire que ces effets indirects méritent néanmoins de retenir l'attention des observateurs soucieux de comprendre le mode de gestion du milieu que met en œuvre une société donnée. Certes, mais il faut cependant prendre garde de ne pas isoler arbitrairement certaines pratiques en les extrayant de l'ensemble dont elles sont solidaires. Les formes qu'empruntent les institutions dites totémiques comme celles que revêtent les bois sacrés peuvent être éminemment variables d'une société à l'autre, alors même que ces sociétés ont en général développé un mode de rapport à l'environnement fort proche. C'est que celui-ci est le résultat d'un ensemble composite de pratiques et d'institutions dont aucune ne peut être considérée isolément quant à ses effets sur le milieu. En matière de gestion de l'environnement, nos sociétés occidentales sont régies par des réglementations qui, très souvent, prônent l'interdiction pure et simple de tout prélèvement. Du coup, les observateurs issus de ces sociétés sont fascinés par tout exemple qu'ils croient repérer dans d'autres cultures où de telles règles seraient exprimées à travers des institutions traditionnelles. Les bois sacrés avec les interdits de coupe de bois, le totémisme, avec l'interdit de tuer et de manger certains animaux, sont de celles-là. Pourtant, les règles d'interdiction qui sont incorporées à ces institutions n'en constituent qu'un aspect qui ne prend son véritable sens que rapporté aux autres. En réalité, la raison d'être principale de telles institutions est de jouer un rôle de régulation des rapports sociaux, tandis que leur portée sur la préservation du milieu est non seulement comparativement secondaire, mais aussi souvent infime en regard d'autres usages qui semblent pourtant plus permissifs. Les pratiques qui ont le plus grand impact en matière de préservation de l'environnement sont en général celles qui consistent en une véritable gestion, veillant à l'équilibre des pressions de divers ordres exercées sur le milieu, en tenant notamment compte du calendrier, c'est-à-dire en choisissant le moment le plus opportun dans les cycles naturels. La gestion des feux en est un exemple, et c'est pourquoi c'est une erreur de la considérer sous un angle exclusivement destructeur.

Enfin, à l'heure où réchauffement climatique, grands bouleversements écologiques agitent les experts, quel est le rapport de sociétés africaines à la nature ?

La réponse à une telle question nécessiterait la contribution de spécialistes de plusieurs disciplines. Du point de vue d'un ethnologue, le rapport des sociétés africaines à la nature ne peut être dissocié du sens dont elles l'investissent. C'est là un immense champ de recherche qui, même s'il réserve encore aux observateurs de nombreuses surprises, a au moins la vertu de signaler d'ores et déjà à quel point il serait réducteur de s'en tenir à une approche sectorielle, qui prétendrait trouver des réponses au cas par cas. Pour les sociétés africaines encore très rurales, la nature est bien sûr d'abord l'élément dont elles tirent leur subsistance, mais elle est simultanément un vaste domaine de matière sur laquelle s'exerce leur perspicacité et leur réflexion pour l'élaboration de leur vision du monde.

Ceci dit, le rapport des sociétés africaines à la nature connaît actuellement d'importantes transformations. Sous les effets conjugués de la croissance démographique et de la monétarisation de l'économie, associées à l'augmentation de la demande en produits manufacturés, on assiste à une intensification de la pression sur le milieu, tant de la part des sociétés d'agriculteurs, avec des superficies cultivées de plus en plus importantes, que de la part des sociétés d'éleveurs, avec une pression pastorale de plus en plus forte. Le système de culture dominant en Afrique de l'Ouest est celui de l'agriculture itinérante à jachère. L'extension des

superficielles cultivées, passé le seuil de saturation, se traduit par une réduction des temps de jachères, ce qui signifie que la reconstitution du milieu d'origine n'a plus le temps de s'opérer. Outre les problèmes propres aux systèmes culturels que génère cette situation, du point de vue du milieu naturel une telle tendance conduit à une réduction considérable des espaces susceptibles de retourner à l'état de la végétation naturelle. Si en eux-mêmes les modes de subsistance développés par les sociétés africaines sont plutôt bien adaptés aux milieux qu'elles exploitent, on peut redouter d'importants bouleversements écologiques consécutifs aux nouvelles données démographiques et aux nouveaux enjeux économiques.

Y a-t-il des pratiques à considérer avant d'imposer à ces pays des mesures fondées sur une conception occidentale ?

On se heurte ici à un problème essentiel. Plus que des pratiques ponctuelles, il est important de prendre en compte l'ensemble auquel elles se rattachent, quand bien même cet ensemble paraîtrait étranger aux domaines sur lesquels on souhaite intervenir. Si depuis des décennies la plupart des projets d'intervention n'ont obtenu que des résultats pour le moins mitigés quand ils n'ont pas été purement et simplement voués à l'échec, c'est en grande partie parce qu'ils ont ignoré cette contrainte fondamentale. Claude Lévi-Strauss a eu souvent l'occasion d'attirer l'attention sur le fait que, envisagée dans le contexte de l'ensemble des cultures du monde, la pensée occidentale présente la singularité de décomposer les problèmes et de ne les traiter que un à un, là où les autres systèmes de pensée procèdent de manière à ne jamais désolidariser les uns des autres. C'est là une différence lourde de conséquences, sur laquelle beaucoup de développeurs gagneraient à méditer. C'est aussi le genre de constat que les ethnologues sont constamment amenés à faire sur le terrain quand toute enquête sur un sujet quelconque les conduit, en suivant les multiples ramifications qui se présentent à eux, à aborder en définitive un champ bien plus vaste que celui envisagé au départ. En raison d'une telle intrication des phénomènes en présence, toute modification dans un secteur précis risque d'entraîner une série d'autres modifications dans des secteurs très différents, modifications qui n'ont pas été prévues et auraient sans doute été considérées comme non souhaitables. Mais ce scénario n'est pas le plus fréquent. Le plus souvent, cette interdépendance est cause de rejet des innovations proposées, ce qui a au moins le mérite de préserver la société « cible » des effets en cascade qui pourraient lui être préjudiciables.

Mais le cas plus spécifique des feux de brousse montre que le problème ne se limite pas à sa portée dans les domaines social et symbolique, avec tous les risques de déstructuration qu'il véhicule avec lui. Même d'un point de vue plus directement opérationnel, de nombreux écueils restent à éviter. Ainsi, les administrations des pays concernés ont été promptes à emboîter le pas aux administrations coloniales qui les avaient précédées et à préconiser une réglementation répressive en matière de feux. À supposer qu'une telle répression n'ait pas d'effet au niveau de l'organisation des sociétés villageoises, ou que ses effets restent négligeables – ce qui est loin d'être certain –, il est en tout cas de plus en plus nettement établi par les écologues qu'elle est une aberration du point de vue de la gestion de l'environnement. Un tel exemple est intéressant car il met en évidence la double face du problème : les pratiques pluriséculaires développées par les populations africaines sont le produit de lentes élaborations qui les ont rendu parfaitement adaptées à la fois à la société qui les met en œuvre et au milieu naturel sur lequel elles s'appliquent. Pour un ethnologue, cela signifie qu'il lui faut être attentif aussi bien aux dimensions sociale et symbolique des pratiques qu'il étudie qu'à leur pertinence en matière de savoir et de savoir-faire. Pour les autres observateurs, et surtout pour les éventuels intervenants, ils doivent prendre garde de ne jamais sous-estimer les pratiques existantes.

Du rapport à la nature à l'organisation de la société : pouvez-vous nous dresser le tableau de ces génies et de leur rôle ?

Les entités du monde invisible jouent un rôle prépondérant dans les sociétés villageoises d'Afrique. Elles sont réparties entre diverses catégories, variables d'une société à l'autre, et cette catégorisation fournit l'une des principales armatures qui structurent le domaine des croyances mais aussi, en retour, l'organisation sociale. La plupart des sociétés accordent des rôles importants aux ancêtres d'un côté et aux génies de brousse de l'autre. La forme donnée au culte des ancêtres est propre à chaque société, comme le sont les attributs reconnus aux génies de brousse. Souvent, l'intervention des uns et des autres est jugée indispensable pour que s'enclenche la conception d'un nouvel enfant, mais leur articulation dans ce domaine se révèle à nouveau sujette à de nombreuses variations selon les sociétés. Au delà de ces variations, toujours hautement significatives, dans une grande majorité de cas cette nécessaire collaboration montre que même dans sa reproduction démographique, la société se vit comme étroitement dépendante d'entités invisibles qui portent la marque de la brousse, c'est-à-dire de la nature. Globalement, la nature est perçue comme l'une des formes que prend le monde de l'origine, ce monde redouté bien que jugé indispensable et d'où provient tout ce qui existe. Se ménager de bonnes relations avec les esprits qui la peuplent est donc indispensable à la survie de la société.

Mais ces génies jouent aussi un rôle plus ponctuel, plus local. En fonction des particularités du terrain où il compte défricher son champ, le cultivateur s'expose à devoir partager cet espace avec des génies déjà établi en ce lieu. Il lui faudra alors prendre les précautions rituelles de rigueur pour éviter de les offenser, courant alors le risque de compromettre sa récolte. Très fréquemment, les chasseurs, ces aventureux qui ne craignent pas de s'enfoncer plus profondément encore dans la brousse, sont amenés à composer eux aussi avec les génies. Pour eux, le risque majeur auquel ils sont confrontés est celui de sombrer dans la folie. Le monde des génies, très souvent caractérisé par l'errance, risque d'entraîner dans une errance mentale celui qui se risquerait à l'approcher de trop près. Mais ce tableau serait incomplet si l'on oubliait les devins : c'est souvent par une rencontre en brousse avec un génie que s'amorce cette relation si particulière entre les deux êtres dont l'aboutissement habituel est l'initiation à la pratique de la divination. On dit que c'est le génie qui a élu l'homme et a provoqué cette rencontre, de façon à rendre impossible toute rétractation de la part de celui qui ne peut dès lors plus échapper au destin de devin. Grâce à ce génie et au devin qui lui est attaché, les interrogations sur le devenir de tous ou de chacun trouveront une réponse. Dans bien des cas, aussi, des décisions aussi importantes que la désignation d'un nouveau chef, par exemple, seront prises par ce canal.

Entretien réalisé par Sophie Clairet

Dugast Stéphan. (2007)

Entre rites et protection de la nature : la sagesse des tribus :
entretien réalisé par Sophie Clairet

Diplomatie, (27), 84-89. ISSN 1761-0559